

**DECISION N°158-2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240613-DAJ-DEC-24-242-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

portant validation du devis de la Brico Pro pour  
25 449.65 € TTC

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Brico Pro en date du 5 juin 2024

Considérant que la société Brico Pro propose l'offre technique la plus cohérente avec le  
projet actuel

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par la société Brico Pro, pour l'acquisition de matériel destiné  
aux services entretien des écoles et entretien des bâtiments communaux d'un montant  
de 25 449.65 € TTC.

Bernay, le 06/06/2024.

signé électroniquement le 10/06/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

